





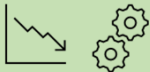

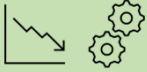




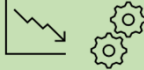



































## Une ville végétalisée et lieu d'accueil de la biodiversité






Axe Stratégique	Objectif Stratégique	Action	Caractéristiques
	Adopter et faire respecter une charte de l'arbre à destination de tous les acteurs du territoire afin de planter les bonnes essences aux bons endroits et de la bonne manière, et gérer ces arbres dans le respect	Poursuivre le programme de végétalisation par les citoyens via le projet "Végétalisons" (Plantes grimpantes, pieds de façade, pieds d'arbres)	
		Adopter et appliquer la « charte de l'arbre ». Appliquer la charte de l'arbre et la GIEP en amont de tous les projets de réaménagement afin de tirer le potentiel des arbres (ombrage, paysage, réduction de la vitesse, etc)	
	Développer le maillage vert de la Ville de Bruxelles – connecté avec le territoire de la Région wallonne	Aménagement des connexions cyclo-piétonnes entre le futur parc de la Senne, Tour & Taxis, les nouveaux pockets parks de Laeken, le parc de la Senne et le parc Gaucheret	
		Accompagner et soutenir financièrement les projets climatiques des acteurs du territoire en matière de végétalisation ou biodiversité dans le cadre de l'appel à projets Climat et d'autres dispositifs de financement mis en place par la Ville	
		Compléter le maillage vert existant de la Ville (Multi porteurs département développement urbain : Planif, EV, espace public)	
		Cartographier l'ensemble des plantes grimpantes installées avec le programme "Végétalisons"	
		Cartographier l'ensemble du patrimoine arboré du territoire intégrant la carte d'identité de chaque arbre (essence, année de plantation, régime de taille, type de fosse, historique phyto,...)	
		Aménagement de la coulée verte entre la Cité Versailles et le futur nouveau quartier de la ZIR 4	
		Créer de nouveaux espaces verts sur le territoire de la Ville de Bruxelles (Plateau du Heysel, Tour & Taxi, Max sur Senne, Quai des Matériaux, Haren, Annie Cordy, Parc de la Sennette, ...)	
		Créer des itinéraires à travers la Ville pour la marche ou course à pied en empruntant des zones calmes, agréables, vertes. Prévoir un balisage (vert, bleu, rouge en fonction des difficultés). Multi-porteurs département développement urbain	
	Soutenir les promenades de santé, la marche nordique, le yoga, le tai chi dans l'espace public.		

VE 1 Protéger et développer la biodiversité locale et urbaine

maillage vert regional, intégrant la faune et la flore	Coordonner la stratégie biodiversité de la Ville : proposer des dispositifs pour la faune (barrières perméables, nichoirs, tas de sable, dispositifs pouvant être intégrés au bâti, aménagement des berges des étangs, création de bassins d'eau pour insectes et oiseaux, etc), identifier les actions pour sécuriser la migration des batraciens à NOH	
	Réaliser un diagnostic territorial des espèces faunes flores afin d'identifier les zones prioritaires pour le développement de corridors de migration (étude Expand Biodiversity)	
	Réaliser une cartographie du Maillage Vert de la Ville en lien avec le Maillage Vert Régional, afin d'objectiver un programme de végétalisation du territoire sur le moyen et long terme.	
	Protection des espaces verts et non-bâti existants, y compris les espaces dédiés à de l'agriculture urbaine : identifier les lieux qui ne font actuellement pas l'objet d'une protection juridique ou urbanistique et pour lesquels des mesures de préservation devront être prises (acquisition, changement d'affectation au PRAS ou via des PPAS)	
	Campagne d'information et d'encouragement à la perméabilisation des espaces privés (dispositifs de soutien existants / information sur les interdictions concernant les zones de recul)	
	Installer des panneaux à l'entrée des espaces verts, reprenant les espèces présentes	
	Végétaliser en moyenne 5 rues par an pour compléter le maillage	
Développer une gestion différenciée des espaces verts, répondant aux critères de la labellisation « Réseau Nature » dans les espaces verts de la Ville de Bruxelles en 2030	Développer une fonction de laboratoire de la nature en ville sur le site de Sterrebeek (tester de nouvelles essences, nouvelles techniques d'arrosage, nouveaux bacs,...)	
	Favoriser le développement d'une végétation hydrophile en revégétalisant les berges de certains étangs	
	Prévoir un Plan de Gestion Différenciée pour chacun des espaces végétalisés gérés par la Ville	
	Remplacer les pelouses par des prairies fleuries avec du fauchage tardif dans certains parcs (bois de la Cambre, parc Léopold, Parc d'Osseghem, cimetière de Bruxelles,...).	
	Lutter contre les espèces invasives via l'écopâturage en priorité.	
	Chaque nouveau projet de végétalisation dans l'espace public prévoira une dimension de gestion intégrée des eaux de pluie.	

		Labelliser 100% des parcs de la ville sous le label Réseau Nature d'ici 2030	
		Tester et généraliser l'installation de bacs mobiles de plantation résilient face à la sécheresse (plantes adaptées, oyats, matériaux isolants, citerne intégrée...)	
		Valoriser la production horticole durable et en circuit court via l'activité des Serres de la Ville (Sterrebeek) : plantes indigènes, pas de produits phyto, essences adaptées aux milieux urbains.	
	Développer une gestion différenciée des espaces verts, répondant aux critères de la labellisation « Réseau Nature » dans les espaces verts de la Ville de Bruxelles en 2031	Renforcer la capacité et l'expertise du service Espaces Verts	
	Développer une gestion différenciée des espaces verts, répondant aux critères de la labellisation « Réseau Nature » dans les espaces verts de la Ville de Bruxelles en 2034	Mettre en valeur le patrimoine des cimetières et des parcs de la Ville de Bruxelles (étiquetage des essences, explications historiques,...)	
		Sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire aux enjeux de biodiversité urbaine, notamment via l'organisation annuelle de la semaine de l'arbre (novembre) et semaine de la biodiversité (mai) : visites guidées, conférences, ateliers horticoles, formations...	
	Poursuivre le projet de la Forêt Urbaine de Neder-Over-Hembeek pour atteindre un conservatoire de biodiversité étendu	Poursuivre et densifier le projet de la Forêt Urbaine de Neder-Over-Hembeek pour atteindre un conservatoire de biodiversité étendu	
		Projet d'action-recherche H2020 pour mettre en œuvre des « nature-based solutions » pour la création d'un couloir de bien-être (2018-2023) dans le quartier de Neder-Over-Heembeek.	
		Développer un masterplan pour le périmètre à Neder-Over-Heembeek (petit chemin vert, aménagement d'une zone humide, forêt urbaine, etc.)	
	Préserver la biodiversité : développer 2 projets pilotes visant à protéger la biodiversité nocturne tout en garantissant le sentiment de sécurité	Suivre la mise en place de l'éclairage public intelligent le long des zones vertes par Sibelga	
VE 2 Préserver la biodiversité à l'échelle mondiale	Pour augmenter les puits de carbone, la Ville de Bruxelles s'engage à planter 8 arbres par nouveau-né inscrit dans ses registres de population dans des zones sensibles à la déforestation dans les pays reconnus par l'ONU comme « Pays en Développement »	Pour chaque enfant né et domicilié sur le territoire de la Ville, celle-ci plantera 8 nouveaux arbres	
		Distribution de jeunes arbres et arbustes aux citoyens chaque année vers la fin novembre (entrée en période végétative)	

VE 3 Utiliser la nature comme solution pour lutter contre les îlots de chaleur	La ville encourage à lutter contre les îlots de chaleur dans tous les intérieurs d'îlots du territoire	Identification et création de primes « Biodiversité », communication autour des primes	
		Mettre en œuvre l'étude de dédensification des intérieurs d'îlot à Laeken	
		Réaliser des études similaires à l'étude dédensification des intérieurs d'îlots à Laeken dans les autres quartiers	
		Sensibiliser aux îlots de chaleur urbains (ICU) via un catalogue de solutions issues de l'étude menée par la Ville dans 4 quartiers.	
		Mettre en œuvre les aménagements recommandés par l'étude sur les îlots de chaleur urbains réalisée en 2022	
		Réalisation de micro-jardins urbains sur base des études d'impétrants réalisés dans les quartiers de Laeken et Européen.	
		Respecter la charte de l'arbre, la faire connaître et appliquer par tous les acteurs (contrat de quartier, STIB, Région, etc)	
		Augmenter les zones d'ombre dans les espaces publics et en particuliers les zones de jeux pour enfants (plantations d'essences à grand développement laissés en port libre)	
		Végétaliser les zones aux abords des écoles, des hôpitaux, des maisons de retraite, des terrains de sport	
		Aménager et renforcer la végétalisation et la perméabilisation de 7 îlots dans les Marolles	
		Dès la conception des projets de construction et de rénovation, intégrer des dispositifs permettant une meilleure résilience du bâti et la protection de la biodiversité (ex : îlots de fraîcheur, toitures vertes, citernes, noues, perméabilisation, nichoirs, agriculture urbaine ...)	

Légende	
	Action à démarrer
	Action en cours
	Action d'atténuation
	Action d'adaptation
	Action avec dimension citoyenne